DEPARTEMENT DE L'INDRE ET LOIRE

MARCHE SOUS PROCEDURE ADAPTEE avec NEGOCIATION
En application de l'article 26.II.5° ; 28 et 40 IV-1° du code des Marchés publics
CAHIER DES CLAUSES PARTICULIERES

Fourniture de véhicules électriques

Date limite de remise des offres : Mardi 12 juillet 2011 à 12 h 00

Personne Responsable du Marché :

M. MARTINEAU Gérard, Président de la Communauté de communes

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE GATINE ET CHOISILLES
Le Chêne Baudet - 37 360 St Antoine du Rocher
Tél : 02.47.29.81.00 - Fax : 02.47.29.81.04
Mail : ccgc.secretariat@wanadoo.fr

ARTICLE I – Objet du marché

Le présent marché a pour objet la fourniture de huit à dix véhicules 100 % électriques. Ils sont destinés à compléter les besoins en véhicules de la communauté et des communes.
Ces véhicules devront être éligibles aux aides de l'ADEME, à ce titre le prestataire devra fournir l'attestation correspondante.

Lieu d'exécution : Saint Antoine du Rocher (siège de la communauté de communes).

Les prestations feront l'objet d'un marché à bons de commande avec maximum passé en application de l'article 77 du Code des marchés publics. Les bons de commandes seront notifiés par le pouvoir adjudicateur.
Les variantes sont autorisées, mais devront être justifiées en une économie ou un avantage pour la collectivité par rapport à la solution de base qui répondra au présent cahier des charges. Elles seront proposées en option.

Les prestations faisant l'objet du présent marché doivent être conformes aux normes françaises homologuées ou équivalentes.

ARTICLE II - Décomposition en lots :

Lot	Désignation
1	Fourniture de 7 à 9 véhicules électriques de type pick-up 2 places. Ce lot consiste en la fourniture de véhicules à motorisation électrique de type pick-up, de caractéristiques principales et minimales : 2 places assises, benne « pick-up » à l'arrière dimensionnée pour recevoir une palette « europe » au moins, vitesse de pointe 50 km/h minimum, autonomie 50km minimum, charge utile minimum acceptée de 400 kg.
2	Fourniture d'un véhicule électrique de type fourgonnette 4 places. Ce lot consiste en la fourniture d'un véhicule à motorisation électrique destiné au transport de personnes et de marchandises, de caractéristiques principales et minimales : 4 places assises, vitesse de pointe 50km/h minimum, autonomie 50 km minimum, 5 portes, coffre d'un volume d'environ 1 m3.

- Conditions de la consultation

- Étendue de la consultation et type de marché

La procédure de passation est de type procédure adaptée avec négociation en application des articles 26-II-5°, 28 et 40-IV-1° du Code des Marchés Publics. Le pouvoir adjudicateur peut négocier avec les candidats ayant présenté une offre. La négociation peut porter sur tous les éléments de l'offre et notamment le prix.
Au maximum 3 candidats seront auditionnés par lot. L'audition des candidats sélectionnés aura lieu à une date qui leur sera précisée par écrit une fois la présélection réalisée. Des compléments écrits seront demandés aux candidats suite à l'audition.

- Durée du marché

Le marché est conclu pour une période initiale de 6 mois à compter de la notification du marché.

ARTICLE III – Sous-traitance

L'entrepreneur peut sous-traiter l'exécution de certaines parties de son marché à condition d'obtenir de la P.R.M. (personne responsable du marché) l'acceptation du sous-traitant et l'agrément de ses conditions de paiement.

ARTICLE IV – Descriptif technique

La proposition de l'entreprise devra comprendre :

- un descriptif de l'entreprise, de ses capacités et références. Si l'entreprise concernée fait de la revente de véhicules, elle devra donner toute indication quant à la provenance des véhicules ; aux cadences de fabrication de ceux-ci ainsi que des références quant à cette entreprise fournisseur.
- un descriptif détaillé des caractéristiques de chaque type de véhicule.
- Les véhicules devront répondre aux critères suivants :

  - Pour les 8 à 10 véhicules :
    . Posséder un chargeur intégré intelligent et être re-chargeables avec cordon de charge électrique s'adaptant sur une prise normale 220 W
    . Préciser l'autonomie moyenne avec charge à 100% des batteries
    . Préciser la vitesse maximale et l'autonomie à cette vitesse
    . Préciser s'il existe un bruiteur de marche arrière
    . Préciser le type de freins
    . Des précisions seront apportées quant au système d'éclairage pour des déplacements de nuit

Et de manière plus précise :

- pour les 7 à 9 véhicules utilitaires :
  . La benne sera basculante arrière avec précisions quant aux dimensions de la dite benne
  . Des réhausses seront proposées

- pour le véhicule tourisme :
  . Des précisions seront apportées quant au nombre de places assises et quant au volume restant pour le transport éventuel de petit matériel.

L'entreprise devra préciser dans son offre le délai d'acheminement des pièces ainsi que le délai d'intervention du service après-vente. Ces informations auront une valeur contractuelle.
L'entreprise s'engagera sur un délai de fourniture des véhicules à partir de la date de signature du bon de commande.
La proposition de l'entreprise devra comprendre une information des personnels susceptibles d'utiliser les véhicules (10 à 15 personnes).

ARTICLE V – Pièces contractuelles du marché

Les pièces contractuelles du marché sont les suivantes par ordre de priorité :

A) Pièces particulières :

- L'acte d'engagement (A.E.) et ses annexes,
- Le présent cahier des clauses particulières,
- Le bordereau des prix,
- Le descriptif technique.

B) Pièces générales :
- Le cahier des clauses administratives générales (C.C.A.G.) applicable aux marchés publics de fournitures courantes et de services, approuvé par l'arrêté du 19 janvier 2009.

ARTICLE VI – Livraison

Il est prévu une seule commande par lot pour l'achat et la fourniture de ces véhicules.
Pour chaque lot, le candidat devra indiquer le délai maximal de livraison, à compter de la date de réception du bon de commande. Les délais indiqués dans l'offre (descriptif technique) seront les délais contractuels.

La livraison sera effectuée à l'adresse ci-après :

Communauté de communes de Gâtine et Choisilles
Lieu dit « le Chêne Baudet »
37360 Saint Antoine du Rocher

La communauté de communes sera prévenue de la date de livraison et de formation deux semaines auparavant afin de mobiliser les personnes concernées.
Le transport s'effectue sous la responsabilité du titulaire jusqu'au lieu de livraison.
Les véhicules devront être livrés avec toutes les pièces administratives nécessaires à leur utilisation sur route, conformément à la réglementation en vigueur, ainsi qu'avec une documentation technique en français complète et détaillée (manuel d'entretien et de réparations, liste de pièces détachées), sur un support informatique compatible avec les systèmes de la Communauté de communes et en version papier.

Le titulaire assurera la formation du personnel chargé d'utiliser les véhicules.
Le titulaire fournira une formation à la conduite du véhicule, ainsi qu'à son entretien à 2 agents de la Communauté de communes. Le coût de cette formation sera compris dans l'offre du candidat.

ARTICLE VII – Prix

Les prix sont fermes et définitifs, et les offres seront valables 90 jours.
Les prestations faisant l'objet du présent marché seront réglées par application des prix unitaires pour chacun des lots selon les stipulations de l'acte d'engagement.
Le délai global de paiement est de 30 jours à compter de la date de réception de la facture à la Communauté de communes.
En cas de dépassement de ce délai, l'entreprise bénéficiera des intérêts moratoires prévus par l'article 96 du code des marchés publics. Le taux annuel des intérêts est celui de l'intérêt légal en vigueur à la date à laquelle ils commencent à courir.

ARTICLE VIII – Assurances

Dans un délai de quinze jours à compter de la notification du marché et avant tout commencement d'exécution, le titulaire devra justifier qu'il est couvert par un contrat d'assurance au titre de la responsabilité civile découlant des articles 1382 à 1384 du Code civil.

Il devra donc fournir une attestation de son assureur justifiant qu'il est à jour de ses cotisations et que sa police contient les garanties en rapport avec l'importance de la prestation.

A tout moment durant l'exécution de la prestation, le titulaire doit être en mesure de produire cette attestation, sur demande du pouvoir adjudicateur et dans un délai de quinze jours à compter de la réception de la demande.

ARTICLE IX – Contrôles, admission et garanties

1 – Vérifications et essais

Elles sont effectuées dans un délai de 8 jours à dater de la livraison du matériel.
Elles portent notamment sur la conformité du produit au type et modèle correspondant à la commande et sur le bon fonctionnement de chaque véhicule.
Le titulaire du marché conserve la responsabilité de l'objet de la commande jusqu'à la livraison. En cas de non-conformité des véhicules livrés avec la commande ou de détérioration de celui-ci pendant ou avant le transport, il en sera fait retour au fournisseur à ses frais.

2 - Garanties

Les conditions de garantie de l'appareil devront être au minimum de :

- garantie pièces et main d'œuvre contre tout défaut de matière ou vice de fabrication, pendant 1 an à compter de la date de constat d'aptitude.
- pendant cette période, le titulaire assure à ses frais (y compris les frais de main d'œuvre), le remplacement des pièces défectueuses.

La garantie inclue toute pièce qui n'est pas reconnue comme pièce d'usure « normale » y compris les éventuels dégâts occasionnés par une panne sur une autre partie du véhicule.
L'entreprise pourra proposer dans son offre une variante pour l'extension de cette garantie.

ARTICLE X - Remise des offres

Les plis transmis par la Poste, par Chronopost ou remis contre récépissé devront être adressés ou déposés à l'adresse suivante :

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE GÂTINE ET CHOISILLES
Le Chêne Baudet
37360 SAINT-ANTOINE-DU-ROCHER
Tél. 02 47 29 81 00 - Fax 02 47 29 81 04

Les plis pourront également être transmis par voie électronique sur le profil acheteur :
www.annoncemarchepublic.com

Les candidats transmettront leurs offres sous pli cacheté.

L'enveloppe portera la mention :

Acquisition de véhicules électriques : « Ne pas ouvrir »

Les offres seront remises avant la date et l'heure indiquées dans l'avis de publicité qui paraîtra dans le ou les journaux d'annonces légales.

Pour celles envoyées par la poste, l'attention des candidats est appelée sur le fait qu'elles devront l'être à l'adresse indiquée ci-dessus, par pli recommandé avec avis de réception postal et parvenir à destination avant ces mêmes date et heure limites.

Les dossiers qui seraient remis ou dont l'avis de réception serait délivré après la date et l'heure limites fixées ci-dessus ainsi que ceux remis sous enveloppe non cachetées, ne seront pas retenus et seront retournés à leur(s) auteur(s).

- RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES
Pour obtenir tous renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires au cours de leur étude, les candidats devront faire parvenir 8 jours avant la date de remise des offres leur demande écrite à :

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE GÂTINE ET CHOISILLES
Le Chêne Baudet
37360 Saint Antoine Du Rocher
Tél. 02 47 29 81 07 – Fax. 02 47 29 81 04
Ccgc.secretariat@wanadoo.fr

ARTICLE XI – Droit et langue

En cas de litige, seul le Tribunal Administratif d'Orléans est compétent en la matière.

Tous les documents, inscriptions sur matériel, correspondances, demandes de paiement ou modes d'emploi doivent être entièrement rédigés en langue française. S'ils sont rédigés dans une autre langue, ils doivent être accompagnés d'une traduction en français, certifiée conforme à l'original par un traducteur assermenté.

ARTICLE XII – Critères de jugement des offres

L'offre économiquement la plus avantageuse et la mieux-disante sera retenue par le maître d'ouvrage à l'issue d'un classement. Le choix de l'offre s'effectuera selon les critères pondérés suivants :

Valeur technique : 40 %

Prix : 40 %

Garantie sur les véhicules et les batteries : 15 %

Coût d'utilisation et de maintenance : 5 %

La valeur technique du produit sera analysée par rapport aux performances et caractéristiques indiquées dans le descriptif technique joint à l'offre, hors options (motorisation/batterie 20%, vitesse/autonomie 30%, châssis/capacités de transport 30%, équipements de base 20%).
Pour le prix une note de 10 sera attribuée à l'offre la moins disante. L'offre « n » aura une note égale à : (offre moins disante)/(offre « n »)*10.
De même, la note sur la garantie sera établie proportionnellement à la durée de garantie proposée dans l'offre.
Pour le coût d'utilisation, il sera tenu compte des indications de prix des pièces détachées et des batteries, de l'existence ou non d'un service après-vente et du délai d'intervention figurant dans le tableau des coûts de réparation.

Une négociation pourra être engagée avec les candidats sur tous les éléments du dossier.

ARTICLE XIII - Pénalités

En cas de non-respect des délais de livraison, le titulaire se verra appliquer une pénalité correspondante à 1/1000^{e} du montant global TTC de la commande par jour calendaire de retard.

Les pénalités seront précomptées sur les sommes dues à l'entreprise. En cas d'insuffisance, elles feront l'objet d'un reversement par l'entreprise.

ARTICLE XIV- Mode de règlement

Ce marché fera l'objet d'une facture détaillée, qui mentionnera les références du service et le numéro du bon de commande.

Etablie en deux exemplaire, elle devra être adressée à :

Communauté de communes de Gâtine et Choisilles
Lieu dit « le Chêne Baudet »
37360 Saint Antoine du Rocher
Les offres doivent être rédigées en langue française.

Monsieur…….……représentant l'entreprise …….,

déclare avoir lu et accepter le présent cahier des charges,

Le …….

A ……...

L'entrepreneur.

*****

Le Président de la Communauté de communes,
Gérard MARTINEAU

ANNEXE 1

Grille d'estimation des coûts de la solution de base. Ces chiffres n'ont pas de valeur contractuelle, ils sont donnés à titre indicatif mais devront être le plus proche de la réalité.
Si l'entreprise propose une variante, celle-ci devra également être accompagnée d'un exemplaire de cette grille renseignée.

Modèle :	**Observations (coûts en euros HT)**
Valeur HT du véhicule	
Durée de garantie du véhicule	
Durée de garantie des batteries (temps/nombre de cycles)	
Puissance fiscale	
Permis obligatoire(s)	
Proximité d'entretien (nb km de la CC)	
Nombre de technicien réparateurs	
Couleur(s) disponible(s)	
Type de batterie	
Coût remplacement batterie	
Nombre de cycles charge/décharge garantis	
Durée de recharge à 100 % de la batterie	
Durée de recharge à 80% de la batterie	
Nombre de batteries	
Chargeur embarqué	
Chargeur intelligent	
Contrôle de décharge	
Type de moteur	

Type de freins avant / arrière	
Circuit de freinage	
Caractéristiques du châssis	
Matériaux de carrosserie	
Essieu/Suspension avant	
Essieu/Suspension arrière	
Récupération d'énergie au freinage	
Pneumatiques AV/AR	
Possibilité de fixer un attelage	
Poids tractable sur attelage	
Version plateau basculant	
Vitesse maximale	
Autonomie en vitesse maximale	
Vitesse mode éco	
Autonomie en mode éco	
Pente franchissable maxi à vide	
Autonomie moyenne constatée en charge	
Consommation d'énergie au km	
Longueur hors tout	
Largeur sans rétroviseurs	
Hauteur à vide	
Garde au sol à vide prêt à rouler	
Rayon de braquage minimum	

Hauteur du seuil de chargement	
Largeur / profondeur de la benne/du coffre	
Type de porte arrière	
Volume de la benne	
Rehausses	
Poids à vide avec les batteries	
Poids total autorisé en charge	
Charge utile maximum	
Eclairage conforme au code de la route	
Pare-brise sécurité	
Portes latérales AV avec vitres coulissantes	
Ceintures de sécurité 3 points avec enrouleur	
2 rétroviseurs extérieurs	
Rétroviseur intérieur	
Clignotants G/D avec témoins lumineux et/ou sonore	
Feux de détresse	
Désembuage pare-brise	
Ventilation	
Chauffage habitacle	
Essuie-vitre avant	
Lave-glace pare brise	
Pare-soleil conducteur	
Pare-soleil passager	

Confort/assise réglable	
Coffre de rangement fermant à clef	
Vide-poches de portière	
Indicateur de vitesse, totaliseur de km	
Compteur km journalier	
Indicateur d'autonomie	
Indicateur de faible charge des batteries	
Indicateur sonore ou lumineux de recul	
Indicateur sonore d'oubli d'éclairage	
Avertisseur sonore	
Signal piétons	
Condamnation des portes à clé	
Câble de recharge fourni	
Autres équipements de série	
Livraison au siège de la Communauté de communes	
Certificat d'immatriculation fourni	
Délai à réception de la commande	
Durée de formation à l'entretien pour 2 agents (compris dans le prix de vente)	
Fourniture des listes de pièces	
Option(s) et accessoire(s)	
Bâche pour pick-up	
Roue de secours/cric	

ANNEXE 2

TABLEAU DES COUTS DE REPARATION

MARQUE ET MODELE DE REFERENCE : …….

NATURE DE L'OPERATION DE MAINTENANCE	TEMPS SELON BAREME	PRIX MAIN D'ŒUVRE (EN EUROS HT)	PRIX DES PIECES (EN EUROS HT)

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE GATINE ET CHOISILLES
Le Chêne Baudet - 37 360 St Antoine du Rocher
Tél : 02.47.29.81.00 - Fax : 02.47.29.81.04
Mail : ccgc.secretariat@wanadoo.fr